

Pour la liberté d'expression artistique dans l'espace public

Le Groupe de concertation élu.e.s et professionnel.le.s sur les arts de la rue – qui comprend la FNCC, Artcena et la Fédération Nationale des Arts de la Rue – s'est réuni à Chalon-sur-Saône, à l'occasion de la 30^e édition du festival Chalon dans le rue, le 21 juillet. Devant une salle pleine, il a débattu des suites du rapport de la Mission nationale pour les arts et la culture dans l'espace public (MNACEP) avec pour objectif principal d'anticiper les actions et les engagements dans la perspective de ses recommandations.

Ce travail novateur, voulu par les professionnel.le.s, doit permettre le renouveau de la présence artistique dans l'espace public. L'appui que représentent les préconisations du rapport de la MNACEP, notamment celle d'une extension du 1% travaux publics au spectacle vivant – à envisager en lien étroit avec les arts visuels et toutes les disciplines artistiques, dans une perspective interministérielle par souci d'efficacité –, est d'autant plus précieux que le contexte s'avère aujourd'hui difficile : difficultés budgétaires des collectivités territoriales, montée des idéologies contraires aux valeurs républicaines, défiances vis-à-vis de la représentation politique, mesures sécuritaires qui vont parfois jusqu'à l'annulation de manifestations... L'ensemble de ces facteurs conduit de fait à la réduction de la disponibilité de l'espace public et à une forme de privatisation sécuritaire contraire à sa nature de bien public, d'espace par excellence du partage entre les citoyens et les citoyennes.

Face à ces tensions, il faut, d'une part, reconnaître le savoir-faire des artistes des arts de la rue : ce sont des spécialistes de l'intervention dans l'espace public. D'autre part, il importe de réaffirmer de manière plus forte qu'il s'agit, tant pour les professionnels (artistes, organisateurs), que pour les élu.e.s et les citoyens-spectateurs, d'une responsabilité *partagée*. L'espace public appartient à tous et il appartient à tous d'assumer les conditions des manifestations artistiques dans l'espace public, certes avec prudence mais aussi avec le courage de s'émerveiller ensemble, de ne pas céder à ceux qui veulent propager la peur.

Le Groupe de concertation arts de la rue, qui fonctionne aujourd'hui depuis plus d'un an, s'est donné à Chalon l'ambition de contribuer activement à faire vivre l'espace public en dessinant d'ores et déjà quelques premières propositions de travail à court et moyen terme :

- contribuer au dialogue de l'ensemble des acteurs artistiques contribuant à la présence de l'art dans l'espace public, tant des arts visuels que du spectacle vivant,
- contribuer également au renforcement de la concertation entre les artistes, les élu.e.s et les responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; ici, le travail du "pOlau" (Pôle de recherche et d'expérimentation sur les arts et la ville, Saint-Pierre-des-Corps) à travers son Plan-Guide constitue une ressource à explorer,
- rédiger une "Charte pour la liberté d'expression artistique dans l'espace public" afin de définir ensemble un protocole d'exercice de la responsabilité partagée et de permettre de dépasser les situations de conflit par une logique d'accompagnement.

La présence vive de l'art, de tous les arts, dans l'espace public est au cœur de l'esprit de partage citoyen. C'est une réponse riche aux inquiétudes qui pèsent sur notre société. L'espace public est le plus démocratique des équipements culturels. Hors scènes, hors salles, hors lieux dédiés, il doit pouvoir être investi par la liberté des expressions des personnes, par le talent et la créativité des artistes et des professionnel.le.s, avec le soutien des élu.e.s locaux et des ministères de la Culture, de la Ville, de l'Environnement.

C'est au travers de la chaîne de responsabilité qui nous relie toutes et tous, au bénéfice du dynamisme des territoires, de l'expression de leurs habitants, des possibilités de travail des professionnels et de l'essor des arts dans l'espace public qui relèvent d'un savoir-faire reconnu dans notre pays et au-delà, que la solidarité fera refluer la crainte. Les valeurs républicaines en sortiront plus fortes.

Conscient de l'importance des enjeux démocratiques liés à l'espace public, le Groupe de concertation se donne pour ambition d'être un facilitateur dans la mise en œuvre des préconisations de la MNACEP et demande au Ministère de la Culture de prendre toutes les dispositions pour que le rapport demandé sur le 1% dans la loi sur la création artistique (art 6) soit mis en œuvre dès la rentrée de septembre.